

FICHE PRODUIT

TRANSMETTRE MON ENTREPRISE

Dans la vie d'une entreprise, il arrive toujours le moment de la transmission ou de la vente de celle-ci. Même si ce n'est pas la préoccupation première du chef d'entreprise, cette dernière se doit d'être organisée afin de maîtriser l'impact fiscal de la cession.

TRANSMISSION A UN TIERS (CESSION DE PARTS)

La sortie d'un dirigeant doit toujours se préparer en fonction des objectifs de la personne qui cède. En effet, la stratégie liée à la cession sera modifiée en fonction d'un départ à la retraite, d'un nouveau projet professionnel, d'une préparation de succession, d'un besoin de liquidité, etc. Il conviendra de toujours faire au préalable un bilan patrimonial du dirigeant afin d'organiser la cession avec le reste du patrimoine du chef d'entreprise.

Lors d'une cession à un tiers, la seule maîtrise fiscale ne suffit pas. En effet, il s'agit de faire en sorte que l'entreprise soit pérenne après le départ du dirigeant, cette dernière étant souvent liée à l'intuitu personae (fait que l'image de l'entreprise soit liée avec l'image du dirigeant).

Lorsque l'on prépare une vente à un tiers, on doit choisir entre la vente directe, donation avant cession, apport avant cession, etc. Une multitude de mécanisme qui implique des choix et modifieront en conséquence la stratégie à adopter.

Par exemple :

- Si vous souhaitez partir à la retraite après avoir cédé votre entreprise, vous pouvez bénéficier d'un abattement forfaitaire jusqu'à 500.000€ et/ou un abattement de l'ordre de 85% selon l'entreprise ;
- Si vous souhaitez reprendre une activité après la vente de votre entreprise, vous pouvez bénéficier d'une exonération des plus-values sous conditions ;
- Si vous souhaitez gratifier vos enfants au moment de la cession de votre entreprise, des mécanismes existent aussi.

En ce qui concerne la cession de votre entreprise, nous vous conseillons grandement de nous contacter afin que l'on étudie votre projet ensemble dans le but d'organiser au mieux cette cession selon vos objectifs.